

"La Ronde du Sargailhouse" - Règlement

La ronde du Sargailhouse est une course pédestre disputée sur routes, chemins et sentiers parfois gras, balisés, comportant un certain nombre de caractéristiques techniques, les coureurs sont tenus de respecter le règlement suivant.

Article 1 : L'organisation

L'Assos' Parents Actions, association des parents d'élèves des écoles publiques de Coarraze, association régie par la loi 1901, organise pour la neuvième fois une manifestation sportive (courses et marche), le dimanche 16 mars 2025 à Coarraze.

Ce règlement s'applique aux trois épreuves adultes et aux courses réservées aux enfants (mineurs).

s

Article 2 : Participations

- « Le parcours ludique » est ouvert aux enfants mineurs nés en 2019, 2020 et 2021. Pas de chronométrage, ni de classement conformément aux dispositions réglementaires □ Fournir une autorisation parentale
- « Les Courses des Enfants » sont ouvertes aux enfants nés en 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 sur une boucle de 4 et 8 minutes. Départ à 11h30. Pas de chronométrage, ni de classement conformément aux dispositions réglementaires □ Fournir une autorisation parentale
- « Les Courses du Sargailhouse » (9,5km et 19 km) et « La Marche du Sargailhouse » (9,5km) sont ouvertes à tous, licenciés ou non, à partir de 16 ans (nés avant le 16 mars 2009) □ Fournir une autorisation parentale pour les participants mineurs.

Article 3 : Inscriptions

- « Le parcours ludique » et « La Course des Enfants » sont gratuites mais l'inscription est obligatoire : bulletin d'inscription complété et signé + autorisation parentale.
Ces courses ne donneront pas lieu à des classements ; un certificat médical ne sera donc pas nécessaire.
- « Les Courses du Sargailhouse » (9,5km et 19km).
Frais d'inscription : 10€ pour le 9,5km, 15€ pour le 19km en solo et 20€ en relais.

Conformément à l'article L 231-3 du code du sport, l'inscription ne pourra être validée qu'après fourniture aux organisateurs de la copie d'un des documents suivants :

- Certificat médical de non contre- indication à la **pratique de la course à pied en compétition** datant de moins de 1 an ;
ou
- Licence (à jour) de la FF d'Athlétisme : licence athlétisme compétition, licence athlétisme entreprise, licence athlétisme running ou pass running ; ou
- Licence (à jour) de la FF triathlon, de la FF course d'orientation, ou de la FF de pentathlon moderne ; ou
- Licence (à jour) UFOLEP, FSGT, UNSS, à condition que soit mentionné « **la non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition** ».

Aucun autre document ne pourra être accepté.

Inscription complète = bulletin d'inscription complété et signé + certificat médical ou licence + autorisation parentale pour les coureurs mineurs + chèque à l'ordre de l'**Asso's Parents Actions**.

- « La Marche du Sargailhouse » (9,5km).
Frais d'inscription de 5 euros.
Inscription complète = bulletin d'inscription complété et signé + autorisation parentale pour les coureurs mineurs + chèque de 5€ à l'ordre de l'**Asso's Parents Actions**. Cette course ne donnera pas lieu à classement ; un certificat médical ne sera donc pas nécessaire.

Les bulletins d'inscriptions et les autorisations parentales peuvent être téléchargés sur notre site <https://larondedusargailhouse.wordpress.com/>

Les inscriptions se font préférentiellement sur le site <https://pyreneeschrono.fr/> ou par courrier à renvoyer avant le 15 mars 2025 à l'adresse suivante : Assos' Parents Actions . Mairie de Coarraze . Place de la Mairie . 64800 Coarraze.

Les inscriptions seront possibles sur place le matin de la course dans la limite des places disponibles cependant pour des raisons d'organisation merci de privilégier l'inscription en ligne. Toute inscription incomplète se verra refusée.

Pour des raisons d'organisation et de convivialité, le nombre d'inscrits sera limité à 500 (toutes épreuves confondues).
Aucun remboursement ne sera prévu dès lors que les courses ont lieu.

"La Ronde du Sargailhouse" - Règlement

Article 4 : Retrait des dossards

Les dossards seront à retirer sur la place de la Mairie à Coarraze, à côté du départ de la course, le matin du dimanche 16 mars 2025 de 7h45 à 8h55.

Article 5 : Déroulement des courses

Départ :
9h00 La Marche du Sargailhouse 9,5km
9h30 Les Courses du Sargailhouse 9,5km et 19km
11h30 Le Parcours Ludique et La Boucle des Enfants

Le parcours enfant se fera sur zone piétonne sur la place de la Mairie à Coarraze.

Les courses et la marche ont un départ et une arrivée commune sur la place de la Mairie à Coarraze.

Un briefing pour les dernières recommandations est prévu avant le départ vers 8h50 pour les adultes (courses et marche).

Balisage :

Il sera effectué avec de la rubalise blanche et rouge, des filets à moutons (pour le Parcours Ludique et La Boucle des Enfants), des panneaux indicateurs et des fléchages au sol. Des signaleurs seront présents aux principales intersections.

Ravitaillements :

Sur le 9,5km (marche et course), 1 point de ravitaillement est prévu à 5km puis à l'arrivée.

Sur le 19km, 1 ravitaillement à 5km, 1 ravitaillement à 9,5km, 1 ravitaillement à 14,5km, puis à l'arrivée.

Arrivée :

Elle est située sur la place de la Mairie à Coarraze.

Article 6 : Environnement et savoir-vivre

Vous allez courir dans des sites naturels. Nous vous remercions de respecter la végétation, de ne pas jeter vos détritiques sur le sol, de ne pas crier intempestivement, de faire preuve de bonne humeur vis-à-vis des bénévoles et des villageois rencontrés.

Entre-aide : tout concurrent se doit de porter secours à un autre concurrent en situation dangereuse ou de détresse.

Article 7 : Port du dossard

Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible, ceci pour toute la durée de la course. Trois points

d'accroche obligatoires.

Article 8 : Modification (annulation des épreuves)

En cas de force majeure (intempéries,...) pour des raisons de sécurité l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler en partie ou en totalité l'épreuve.

Article 9 : Assurance

Un contrat responsabilité civile a été souscrit par l'organisateur auprès de GENERALI Assurance, contrat n° AN881957 pour la durée de l'épreuve.

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 10 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles qui pourraient apparaître, prise à l'occasion de sa participation aux épreuves sur tous supports y compris les documents professionnels.

"La Ronde du Sargailhouse" - Règlement

Article 11 : Récompenses

Tous les arrivants (toutes épreuves confondues) se verront offrir un lot à l'arrivée.

Sur la course de 9,5km, les trois premiers hommes et les trois premières femmes recevront une récompense offerte par l'un de nos partenaires.

Sur la course de 19km, les trois premiers hommes et les trois premières femmes et les trois premiers du relais recevront une récompense offerte par l'un de nos partenaires.

Les podiums des autres épreuves (marche et course enfants) ne seront pas récompensés.

Article 12 : Acceptation complète du règlement

En s'inscrivant, les concurrents et les parents des enfants coureurs reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent toutes les clauses sans restriction.

Toutes les informations complémentaires sont disponibles sur le site :
<http://assosparentsaction.wixsite.com/monsite/>